

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS sont payés d'avance.
Tous les abonnements sont payés d'avance.
Tous les abonnements sont payés d'avance.

JOURNAL DU LOT

SCIENTIFIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot.
Bureau du Journal du Lot.
se paient d'avance.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Tableau des horaires de la Compagnie du Chemin de fer d'Orléans. Columns include destinations (Cahors, Mercuès, Parnac, etc.), departure times, and arrival times.

Cahors, le 23 Octobre 1873

Nous n'avons pas besoin d'insister sur la gravité de l'incident qu'on va lire. M. le maréchal Mac-Mahon a tenu un langage qui montre que la question est nettement et exclusivement posée entre la Monarchie et la République.

Voici ses propres paroles : « J'ai déjà eu l'occasion de faire connaître mes intentions à plusieurs de vos collègues. Si, comme soldat, je suis toujours au service de mon pays, comme homme politique, je repousse absolument l'idée que je dois garder le pouvoir quand même, dans quelques conditions qu'il me soit offert. J'ai été nommé par la majorité des conservateurs dont je ne me séparerai pas. »

Correspondances

DU JOURNAL DU LOT

Nos Correspondances ordinaires de Paris suivent avec beaucoup d'attention les divers incidents de la question monarchique.

Ces Correspondances, adressées à très-peu de journaux dans toute la France, méritent en ce moment une attention spéciale.

Versailles, 21 octobre.

La situation n'a pas changé depuis hier, si ce n'est que la décision par laquelle le maréchal Mac-Mahon décline d'avance toute prorogation de pouvoirs est confirmée. Par cette décision qui honore le maréchal prouve encore une fois toute la loyauté et le désintéressement de son caractère.

Quant aux chances pour ou contre la monarchie au sein de la chambre, je n'ai rien à ajouter à tout ce que je vous ai déjà mandé à ce sujet. Les membres de la droite continuent à se considérer comme

assurés d'une très respectable majorité et c'est le sourire sur les lèvres qu'ils lisent les assertions contraires de leurs adversaires. Cette assurance est sortie plus fortifiée encore, si c'est possible, de la réunion du bureau du centre droit qui a eu lieu hier.

C'est en cédant à de très respectables susceptibilités que l'honorable ministre des finances M. Magne, avait pris la décision de se retirer avant la réunion de la Chambre. Il est à croire, toutefois, que ces susceptibilités trouveront un contre-poids décisif dans la gravité des intérêts qui lui sont confiés, dans la situation financière du pays et dans l'insistance que tous les représentants de la Finance et de la haute banque ont mise pour le prier de garder son portefeuille.

Versailles, 21 octobre.

Aucun fait nouveau n'est venu, depuis hier, modifier la situation ni l'éclaircir. Une réunion de députés conservateurs a eu lieu hier chez M. de Castellane, mais elle a gardé un caractère essentiellement privé et il n'y a été pris aucune résolution importante. On y a examiné les garanties qui doivent être données pour toutes les libertés nécessaires, mais les formules adoptées gardent nécessairement un certain vague que les débats publics à l'Assemblée et la confection des lois qui en seront la conséquence, pourront seuls leur enlever.

En attendant, chacun, dans l'anxiété et le doute, suppose les voix qui sont acquises à sa cause, car cette question de majorité reste toujours le point d'interrogation du moment.

Je vous livrais hier un calcul sur la manière dont les voix peuvent se diviser à l'Assemblée quand sera posée la grosse question de République ou de monarchie. En voici un autre qui, m'assure-t-on, est très-soigneusement fait mais dont pour ma part, je n'ai pas vérifié l'exactitude, ayant tout lieu de le croire exact. Toutes les fractions de la gauche (centre gauche, gauche et extrême gauche) formeraient un total de 313 voix. Les fractions de droite (droite et centre droit) donneraient 293 voix. Reste une fraction intermédiaire de 116 députés qui ne sont inscrits à aucune des réunions dont le dénombrement, vient d'être fait et qui comprennent : 1° Le groupe Pradié ; 2° le groupe de l'appel au peuple ; 3° enfin un certain nombre de députés qui, pour conserver leur indépendance n'ont voulu s'allier ni s'inféoder à aucune réunion.

Or, en étudiant les votes précédents de ces 116, leurs tendances et leurs opinions, on arrive à considérer 78 d'entre eux comme acquis à la monarchie et 38 comme douteux ou acquis à la République, ce qui donne, d'après le calcul en question, un total général de 371 voix pour la droite et 351 pour la gauche. Soit une majorité de 20 voix assurée à la monarchie.

Mais que de calculs de cette nature ont été faits ! Il est évident que, dans la situation où nous sommes tout dépend de la discussion publique qui aura lieu si l'on formule et précise ces garanties libérales que l'on a annoncées d'une façon générale, si la tendance royale se manifeste plutôt du côté des idées parlementaires que du côté des théories soutenues par les anciens journaux légitimistes, il est probable que plusieurs indécis se rallieront à la monarchie.

maladroite ou mal comprise. Jusqu'ici les partis se serrent et montrent de la cohésion. Des députés comme MM. Sébert, A. André Denormandie, Max Richard, Lecamus, Salvandy, Louis Lacaze, Blau, Bergondi, Piccon, qui semblaient devoir accepter une monarchie libérale, se sont prononcés pour le maintien de la République.

Le parti de l'appel au peuple votera sans doute en grande majorité, contre la restauration d'Henri V.

Vous le voyez, par ces quelques noms, les doutes sont permis. Actuellement chacun travaille à former la majorité, et ce travail est loin d'être terminé.

Tous les bruits de modification ministérielle sont formellement démentis. Le cabinet se présentera devant l'Assemblée tel qu'il est actuellement constitué.

Les avis des départements ne signalent aucune agitation nulle part. L'ordre est parfait sur toute l'étendue de la France.

Versailles, 22 octobre 1873.

La situation paraît avoir fait hier, un pas notable du côté de la monarchie. Pour bien des personnes, ici la déclaration faite par le président de la République doit assurer la majorité monarchique à la Chambre. Tout porte en effet à croire que les indécis qui auraient pu ne pas voter pour la monarchie, préférant le statu quo, se prononceraient en sa faveur, craignant de laisser M. Thiers maître de la situation, ou bien effrayés d'être obligés de mettre à la tête de la France, une personnalité nouvelle ayant des idées républicaines un peu connues.

Cette déclaration du président de la République était sollicitée depuis quelque temps déjà par le parti monarchique. Jusqu'ici le maréchal ne s'était pas prononcé ou du moins ne l'avait fait que d'une façon entièrement privée. L'on pouvait discuter son attitude; aujourd'hui il a fait connaître presque officiellement quelle sera sa conduite. Les doutes que pouvaient avoir encore à cet égard certains députés indécis ne peuvent plus exister : ils ont à choisir entre le comte de Chambord et M. Thiers.

C'est hier que le maréchal a fait cette importante déclaration dans une conversation avec le comte Daru, celui-ci venait le prier, au nom de ses collègues, de se prononcer — et lui ayant représenté qu'il devait se sentir un peu engagé vis-à-vis le parti conservateur qui l'a élevé au pouvoir et constamment soutenu son gouvernement de ses votes, le maréchal a, en effet, pensé que la loyauté et l'honneur lui commandaient de marcher avec les conservateurs et il a fait à M. Daru la réponse que vous savez, et qui a été publiée avec son entière approbation.

Dans une autre circonstance, le maréchal a déclaré que ceux qui se servent actuellement de son nom pour diviser le parti conservateur se livrent à une manœuvre coupable.

Les bruits de crise ministérielle persistent, malgré les démentis les plus autorisés. Après avoir annoncé la retraite de M. Magne, on parle maintenant du remplacement de M. Beulé, ministre de l'intérieur, par M. Raoul Duval. Ce bruit est entièrement inexact. M. Beulé garde son portefeuille ainsi que M. Magne et leurs autres collègues. Le cabinet se présentera tout entier tel qu'il est actuellement constitué devant la Chambre. Il ne peut donc être question de l'entrée aux affaires de M. Raoul Duval qui n'est pas même encore arrivé à Versailles.

Revue des Journaux

Figaro.

Depuis que l'armée de Versailles a vaincu la Commune, nous avons traversé des crises nombreuses. Souvent nous avons vu la société mise en péril par les alliés, plus ou moins déguisés, des vaincus de mai 1871. Mais chaque fois dominant ces horizons sombres, une grande figure nous est apparue dans toute sa sérénité. C'était pour tous la garantie du salut de la société. Nous avions Mac-Mahon!

Aujourd'hui la situation est changée. Le maréchal a déclaré qu'il n'accepterait pas la continuation de ses pouvoirs, si l'Assemblée nationale, après avoir mis en discussion la plus importante des questions qui soient lui être soumises, n'arrivait pas à une solution définitive.

Nous avons à choisir entre l'Anarchie et la Monarchie! Et nous savons ce que c'est que l'Anarchie comme la comprennent nos radicaux. Nos palais brûlés sont encore en ruine. Les otages massacrés n'ont pas encore de tombeaux! Les légitimistes et les orléanistes, imitant leurs princes, ont déjà fait le sacrifice de leur foi ou de leurs ambitions. Comme Mgr le comte de Paris et toute cette belle famille de princes-soldats allant faire, dans un élan patriotique, l'abandon d'espérances qui, pour beaucoup, touchaient à la réalisation, — comme Mgr le comte de Chambord, acceptant le drapeau qui a servi de symbole à la révolution, renonçant à tout manifeste, et laissant aux mandataires du pays le droit de conserver nos institutions, — comme leurs princes, dis-je, les légitimistes et les orléanistes n'ont plus d'autre préoccupation que le salut du pays, et connaissent bien les dangers de l'heure présente.

Ceux dont nous voudrions nous faire entendre, ce sont les honnêtes gens qui ne sont ni légitimistes ni orléanistes. C'est aux libéraux, aux hommes que leurs idées ou leur éducation éloignent de la monarchie, et qui pourtant se considéreraient comme insultés si on les traitait de démagogues, c'est à ces hommes-là que nous nous adressons aujourd'hui.

Lorsque M. Thiers était le champion de la République modérée, lorsqu'il appelait les radicaux des fous furieux, quand il envoyait les communiens au poteau de Satory ou à l'île des Pins, tout en déclarant qu'il n'y avait de salut que dans la République, ces honnêtes gens ont été avec lui.

Mais aujourd'hui que, dévoré par son ambition sénile, il s'est accroché à ces mêmes radicaux pour escalader de nouveau les sommets du pouvoir, aujourd'hui qu'il compte, pour triompher, sur l'appui des hommes qu'il combattait alors avec acharnement, les honnêtes gens peuvent-ils lui prêter leur concours? Peuvent-ils l'aider à faire arriver avec lui les ennemis acharnés de l'ordre et de la société, au moment critique où nous n'aurons plus Mac-Mahon?

Patrie.

Nous qui avons pour premier principe, en ces délicates conjonctures, de reconnaître le droit absolu de l'Assemblée, nous qui n'avons

pas la prétention de substituer à son autorité notre autorité ni celle de quelques manifestants qui n'ont aucun mandat ou qui faussent le leur, nous nous en rapportons entièrement, et en dernière analyse, aux représentants actuels de la nation.

On dit à ce propos qu'il serait question d'avancer de plusieurs jours le retour des députés. Si l'on est suffisamment éclairé, si l'on est bien d'accord, si l'on est d'avance bien sûr de ne rien laisser aux incidents d'une lutte parlementaire, nous ne verrions que des avantages à rapprocher l'ouverture de la session, car il y aurait évidemment un bénéfice considérable à tirer le pays des agitations auxquelles, depuis trois ans bientôt, la République le condamne, et qui s'accroissent chaque jour, au grand détriment du commerce, de l'industrie, de la fortune publique et privée. Mais, sur ce point secondaire comme sur le point capital, les députés sont les meilleurs juges, et encore une fois nous en remettons à leur sagesse du soin de faire au mieux pour les intérêts de la France.

Quand un prince à qui l'on n'a pu reprocher jusqu'à ce jour qu'une attitude trop absolue qui lui faisait honneur, mais qui en même temps constituait une difficulté presque insurmontable en face de l'opinion dominante, un prince dont la loyauté a toujours été singulière et singulièrement honorée, autorise les députés de la France à publier les déclarations qu'on vient de nous envoyer : quand il promet et affirme « que toutes les libertés civiles, » politiques et religieuses qui constituent le » droit public de la France seront garanties, » que le drapeau tricolore sera maintenu, » et quand ces engagements sont portés à la connaissance de la Chambre et du pays par des hommes aussi calmes, aussi indépendants et aussi respectés que le sont MM. Lucien Brun et de Chesnelong, dans ces conditions-là, la France peut être tranquille sur l'avenir libéral que lui réserve la royauté proposée, et il appartient dès-lors à ces représentants de voir si elle peut trouver le repos, le rétablissement de sa fortune publique et de son autorité extérieure autre part que dans une solution monarchique.

En ce qui nous concerne, notre opinion sur ce point est trop connue pour que nous ayons à y insister longtemps; nous estimons que le gouvernement républicain ne peut jamais être qu'un gouvernement de hasard et d'aventures, instable, précaire, toujours prêt à glisser, ou plutôt glissant sans cesse dans la démagogie et se résolvant par la Terreur en 1792, par les journées de juin en 1848, par la Commune en 1871, et par l'alliance solidement scellée, en 1873, de M. Thiers avec MM. Gambetta, Naquet et Clémenceau. Nous devons donc, pour être logiques, nous montrer disposés à soutenir une combinaison adoptée par la majorité de l'Assemblée nationale, notre souveraine combinaison qui peut dégager la France de l'étreinte fatale et étouffante de la République.

Gazette de France.

On fait en ce moment grand bruit, dans le monde républicain, d'une lettre de M. Alfred André, député de Paris, se déclarant pour la République.

M. Alfred André était candidat de l'Union de la presse conservatrice, il a été élu malgré les radicaux; il est, de plus, l'un des régents de la Banque de France. A tous ces titres, on peut s'étonner de le trouver aujourd'hui uni aux radicaux contre les conservateurs et faisant campagne avec M. Gambetta, qui télégraphiait qu'il briserait la Banque de France.

Que M. Alfred André oublie les origines de son élection pour suivre la fortune de M. Thiers, nous n'avons rien à dire, s'il croit devoir pousser jusque-là le dévouement à l'ex-président.

Nous ne parlerions donc pas de la lettre de M. Alfred André, si cet honorable banquier n'avait pas voulu que le public reçût la confiance de son futur vote.

M. Alfred André s'engage dans l'aventure républicaine sans une seule garantie, et le régent de la Banque de France n'a reçu aucune promesse de M. Gambetta que celui-ci ne briserait pas la Banque de France.

Ce qui prouve que M. Alfred André écoute plus ses sentiments ou mieux ses ressentiments que la voix de la sage raison, c'est qu'il invoque les élections partielles ! Il oublie que les élections partielles ont envoyé à la Chambre les plus ardents radicaux : M. Ranc, M. Barodet, M. Torigoy, etc., etc.

M. Alfred André entend-il que le maréchal de Mac-Mahon eût dû, pour obéir à ces in-

dications de l'opinion, faire M. Ranc ministre de la justice et M. Barodet ministre de l'instruction publique ? Dans le nouveau gouvernement qu'il veut fonder, entend-il que, pour obéir aux indications de l'opinion, les radicaux aient une large part de pouvoir ? M. Alfred André n'est pas assez net dans ses explications. Il est indispensable qu'il nous fasse connaître quelle part il pense donner à ses alliés les radicaux dans l'édifice qu'il veut construire sur le sol mouvant de la démocratie.

PROCÈS BAZAINE

Audience du mercredi 15 octobre.

Dès onze heures, la foule se presse aux abords de Trianon. La salle d'audience est pleine dès midi et demie, des personnages marquants garnissent les chaises et fauteuils réservés aux cartes blanches. Les bancs de la presse sont au complet et plus même qu'au complet; les coudes se resserrent les uns contre les autres et l'on écrit comme l'on peut. Plusieurs rédacteurs en chef sont parmi les journalistes, entr'autres M. Henri de Pène du Paris Journal.

Nous trouvons sur les bancs de la presse sept pages ayant pour titre : « Observations au sujet du rapport qu'au moment de sa déposition le témoin Régnier demandera la permission de présenter au Conseil. »

A une heure précise le Conseil est annoncé. M. le Président. — La séance est reprise. A propos de ces mots : la séance est reprise, nous faisons remarquer que le conseil de guerre est supposé, d'après la loi, juger sans désespérer. Il n'y a ainsi qu'une séance jusqu'au jugement. Les séances sont suspendues soit le même jour, soit jusqu'au lendemain. — De cette façon, il peut y avoir plusieurs audiences, mais il n'y a qu'une séance qui se prolonge jusqu'au jugement définitif.

Le maréchal est introduit. Il est procédé à l'appel de plusieurs témoins qui n'ont pas encore comparu.

Les témoins sont au nombre de trois, entr'autres le commandant Samuel. Ces témoins se retirent après avoir fait constater leur présence.

L'interrogatoire, relatif aux communications du maréchal Bazaine avec le maréchal Mac-Mahon, l'empereur et le gouvernement, commence.

Après une rectification au procès-verbal, l'interrogatoire reprend en ce qui concerne l'intervalle du 19 au 25 août.

M. le président. — Avez-vous pu rétablir vos communications entre Metz et Thionville.

M. le maréchal. — Non, je ne l'ai pas pu.

D. Vous n'avez pu vous servir de la cavalerie ?

R. Je n'ai pu m'en servir.

D. Vous avez eu des indications sur la marche de l'ennemi du côté de Pont-à-Mousson et sur un chemin de fer que l'ennemi construisait de ce côté. Avez-vous fait quelque chose pour empêcher l'établissement de ce chemin de fer ?

R. Je n'ai pas eu de nouvelles à cet égard. D'ailleurs on ne détruit pas un chemin de fer comme on détruit un pont. L'ennemi aurait rétabli bientôt les tronçons coupés.

D. Le 25 août, au soir, vous avez donné un ordre de marche qui devait être exécuté le lendemain 26, à la pointe du jour.

Le greffier donne lecture de la pièce 218 à ce propos.

Cette pièce rappelle les indications des ordres donnés par le maréchal pour la journée du 26 août.

D. Ne pensez-vous pas que vous pouviez disposer en ce moment de 130,000 combattants ?

R. Non, en tenant compte des non-valeurs, nous n'avons jamais eu plus de 90,000 hommes à notre disposition.

D. Ce même jour, 25 août, l'armée du prince Frédéric-Charles, forte de 200,000 hommes était massée en grande partie sur la rive gauche; elle n'occupait sur la rive droite que quelques points isolés. En présence de cette situation, quel était votre plan ?

R. Je voulais aller jusqu'à Ste-Barbe, pour de là me porter vers le Nord sur Thionville.

D. Mais vous n'aviez pas d'équipage de pont ?

R. Je pensais n'en avoir pas besoin, attendu que je présumais pouvoir me servir des ponts établis par l'ennemi.

D. Il n'a donc pas été donné d'ordre à ce sujet ?

R. Je ne m'en souviens pas.

D. N'avez-vous pas donné à la garde et à la réserve l'ordre de se tenir sur la rive gauche ?

R. Oui, pour éviter l'encombrement.

D. Et vous pensiez que cette situation n'était pas difficile en présence de l'ennemi qui était sur vos flancs ?

R. L'ennemi était encore loin.

D. Vous ne vous souvenez pas avoir donné à quelque officier l'indication que l'armée ne se mettrait

pas en marche ce jour-là ?

R. Je ne m'en souviens pas.

D. Les pluies et l'aspect du terrain auraient dû vous indiquer qu'il fallait faire garder aux troupes les positions que vous aviez indiquées la veille.

R. J'ai dû changer les dispositions parce que les forts n'étaient pas encore en état de résister à l'ennemi.

D. N'aviez-vous pas reçu le matin des indications de divers généraux ?

R. Ce n'est pas le matin que j'ai reçu du général Soleille les indications que l'armée n'avait plus de munitions que pour une bataille et peu de jours de vivres.

D. Comment pouvez-vous concilier les dépêches rassurantes du 22, du général Soleille, avec les indications ultérieures du même général, au moment de la conférence de Grimont ?

R. Ces indications ne pouvaient exercer d'influence sur moi; je n'avais pas d'anxiété sur l'état de la place, ni sur l'état de l'artillerie.

D. Ainsi, vous n'aviez pas, pour rester sous Metz, la raison de la pénurie de munitions et de vivres ?

R. Je n'avais pas cette raison; mais une raison stratégique et politique à l'égard de la place de Metz. Je désirais avoir des appréciations d'officiers spéciaux, de très illustres commandants d'armes. La conférence de Grimont n'a pas empêché le mouvement du 31 août et du 1^{er} septembre.

D. Je n'ai pas l'intention de discuter des opinions de stratégie et de tactique, mais si votre pensée était de rester sous Metz, comment n'avez-vous pas exprimé cette pensée à l'Empereur et au maréchal de Mac-Mahon ?

R. L'Empereur était averti de cette pensée, mais elle n'était pas fixe, elle dépendait des événements et je devais aller rejoindre l'Empereur, si je le pouvais, sans passer la Meuse.

D. Alors rester sous Metz n'était qu'une sorte de pis-aller. Si vous réussissiez dans vos mouvements vous pouviez prendre une autre direction.

R. C'était, en effet, une résolution réservée aux événements.

D. Mais comment n'avez-vous pas jugé utile d'informer de vos intentions l'Empereur et le maréchal Mac-Mahon ? Ne deviez-vous pas essayer de joindre l'armée de Châlons vers Verdun ?

R. Oui ! mais je ne devais pas compromettre mon armée pour passer la Meuse.

D. Ne connaissiez-vous pas le mouvement de l'Empereur en avant de Châlons ?

R. Je n'avais pas d'indications précises, et l'Empereur ne connaissait pas, quand il m'écrivait le 16 ou le 17, la journée du 16.

D. Mais, enfin, votre retraite sous Metz, comme pis-aller, devrait être indiquée plus clairement, plus positivement à l'Empereur et au maréchal Mac-Mahon.

R. Je devais toujours, si je ne compromettais pas l'armée, essayer de rejoindre l'Empereur et le maréchal Mac-Mahon, mais je n'avais pas à passer la Meuse, je devais me garder et agir avec la plus grande circonspection.

D. Comment expliquez-vous les dispositions ordonnées par l'Empereur pour le passage de la Meuse ?

R. L'empereur devait me joindre de ce côté.

D. Ne pensez-vous pas qu'il eût été préférable de réunir plus tôt les officiers généraux placés sous vos ordres et de recueillir leurs avis ?

R. Je n'avais pas cru devoir les réunir auparavant. Cette réunion a été l'effet d'une circonstance imprévue. D'ailleurs il ne s'agissait pas d'une conférence proprement dite.

D. N'avez-vous pas reçu le 27, du colonel Turnier, une dépêche vous avertissant de vous tenir prêt ?

R. Je l'ai reçue le 29 au matin.

D. N'est-ce pas cette dépêche qui a déterminé votre premier ordre de marche ?

R. Oui.

D. Cependant vous avez changé d'avis le lendemain ?

R. C'était pour donner le change à l'ennemi.

D. Vous avez demandé des renseignements au général Soleille sur la situation des munitions. Vous songiez donc à faire un mouvement.

R. Je tenais à m'assurer des conditions dans lesquelles je pourrais opérer.

D. Mais ne pensez-vous pas que ces ordres et contre-ordres nuisaient à la marche générale des opérations ?

R. Si mes instructions avaient été ponctuellement exécutées, aucun inconvénient n'était à redouter.

D. N'avez-vous pas reçu, le 30, des renseignements, sinon complets du moins assez exacts sur la situation du maréchal Mac-Mahon ?

R. J'avais reçu des renseignements très incomplets.

Audience du 17 octobre.

Il paraît que le chômage de la veille a fait doubler le public du lendemain. L'affluence est énorme. L'intérêt du procès va d'ailleurs en augmentant. Les questions du président s'adressent de plus en plus aux intentions, aux mobiles de l'accusé, plutôt qu'aux faits matériels. Ce qui, pour le moins, a paru se dégager de l'audience de ce jour, des plans et des projets de Bazaine, c'est qu'il ne reconnaissait pas le gouvernement du 4 septembre et qu'il atten-

dait ses ordres de Hastings et non de Tours.

Commencé à une heure, l'interrogatoire d'aujourd'hui entre immédiatement dans le vif de la question. Le Président demande à l'accusé si, outre les deux dépêches à la délégation du gouvernement de la défense nationale, la première du 15 septembre, la seconde du 21 octobre, il n'a pas autrement cherché à se mettre en rapport avec ce gouvernement. Bazaine répond qu'il a envoyé, à plusieurs reprises, des hommes de bonne volonté pour donner à Paris et à Tours des nouvelles de l'armée de Metz. Mais, il ne désigne pas les hommes chargés de cette mission, ni les instructions qu'il leur aurait données. Interrogé si le 24 septembre, lors du départ de Bourbaki, il avait chargé ce général de faire parvenir des nouvelles de Metz à la délégation de Tours aussitôt qu'il serait sur un territoire neutre, Bazaine répond : « Non, je ne pouvais le faire, il allait auprès de l'Impératrice. A ce moment, je n'avais pas de relations à avoir avec le gouvernement de la défense nationale. Nous étions toujours liés avec le gouvernement légal, celui de la régence. L'accusé nie ensuite avoir connu le décret qui convoquait une assemblée nationale.

Il n'a su que plus tard que les élections projetées n'avaient pas eu lieu, et il affirme que s'il y avait eu une Assemblée, il se serait mis à sa disposition. Il maintient qu'il n'a reçu aucune communication du gouvernement de Tours et qu'il n'a eu aucune connaissance des efforts tentés par ce gouvernement pour se mettre en relations avec lui. Il nie également avoir reçu avis que le 19 septembre 1.300.000 rations étaient entrées à Thionville. Il avoue avoir songé à aller se ravitailler à Longwy et à Thionville parce qu'il savait ces places approvisionnées, mais il prétend n'avoir pas reçu de renseignements spéciaux à ce sujet.

Mis en contradiction avec lui-même par le président, qui lui rappelle que jusqu'alors il s'était fondé sur l'impossibilité de rompre les lignes allemandes, tandis que maintenant il parle de l'éventualité d'une trouée, et qui insinue que cette résolution tardive de quitter Metz, pourrait bien être la conséquence de quelque convention avec l'ennemi, ou, du moins l'espoir d'une convention de ce genre, Bazaine répond que la faim chasse le loup hors du bois et qu'il n'y avait pas de convention sous roche.

A propos de la connaissance qu'il a pu avoir de l'entrevue de Ferrières et des négociations entamées avec les puissances neutres, le président demande s'il n'a pas cru que le meilleur moyen de les faire réussir, était de tenir le plus longtemps possible, en les appuyant par une résistance plus vigoureuse. Bazaine répond qu'il a donné au général Coffiniers des ordres tendant à prolonger la résistance, qu'il ne pouvait entreprendre aucune opération sérieuse parce qu'il avait déjà trop de malades et de blessés, et qu'enfin il croyait que son devoir commandait de maintenir cette armée dans un état tel qu'elle pût toujours être utile au pays.

A propos du télégramme de Ferrières, du 29 septembre, qui lui fut adressé par le quartier général allemand, et auquel il répondit par écrit que la seule chose qu'il put faire serait d'accepter une capitulation avec les honneurs de la guerre, sans comprendre la place de Metz dans les conventions à intervenir, le président demande à Bazaine ce qu'il entendait par « les honneurs de la guerre » et l'accusé répond que, dans son idée, cela voulait dire sortir de Metz et se tenir à la disposition du pays.

Et, sur l'observation du duc d'Aumale, que cette définition n'est pas généralement admise, le maréchal affirme qu'à ce moment, il n'avait pas l'intention de traiter; ce qu'il faisait, c'était pour connaître le fond de la pensée du gouvernement allemand, pour lui tendre un piège, à l'effet de savoir s'il était lui-même disposé à traiter. Pressé ensuite par le président d'indiquer quel genre de convention, il espérait conclure avec l'ennemi, Bazaine fait des réponses vagues d'ouï, à la rigueur, on peut conclure qu'il comptait ramener son armée pour réintégrer le régime impérial. Mais, sur une observation sérieuse du duc d'Aumale, il se défend d'avoir songé à la guerre civile et affirme qu'il espérait avant tout un armistice général. Après la suspension habituelle à trois heures, l'interrogatoire repris roule sur les instructions données au général Boyer, lors de son départ pour Versailles, le compte-rendu de la mission de ce général à son retour, la mission confiée au même auprès de l'impératrice et l'excuse banale présentée par Bazaine qu'il n'aurait peut-être pas fait ce qu'il a fait, s'il se fût trouvé dans des circonstances normales.

L'audience est levée à 4 heures moins un quart et renvoyée à samedi, à une heure.

Audience du 18 octobre.

Cette audience qui avait attiré une foule plus nombreuse encore que les jours précédents, a été consacrée entièrement à la capitulation de Metz et a terminé l'interrogatoire du maréchal. Jusqu'au dernier moment, Bazaine a conservé cette impassibilité, ce calme insouciant, qui semble faire croire que non-seulement il ne mesure pas tout le poids de l'accusation qui pèse sur lui, mais même qu'il n'attache qu'une médiocre importance aux faits désastreux dont il a en partie été l'auteur innocent ou coupable. Ce n'est qu'à la fin de l'interrogatoire, lorsqu'on lui demande s'il a quelques observations à présenter, qu'il proteste avec quelque vivacité

contre l'accusation d'avoir manqué à l'honneur, et comme preuve de son dire, il lit quelques fragments de deux lettres que Napoléon III lui a adressées de Wilhenwoche. Les réponses faites et les excuses présentées par Bazaine dans cette dernière séance, se résument en ceci : Il n'a pas tenté un dernier effort avant la capitulation parce que le terrain était impraticable par suite des pluies. Si on a donné connaissance aux troupes des obstacles que les Allemands avaient opposés à une sortie désespérée, c'était pour les « encourager » en leur indiquant d'avance les difficultés à vaincre. Si on n'a pas détruit les fortifications et les munitions de guerre, c'est que cela aurait demandé beaucoup de travail et qu'on n'avait pas le temps. Le maréchal, d'ailleurs, espérait qu'à la paix, Metz serait rendu à la France. De toute manière, on ne pouvait pas les détruire, soit avant la capitulation, ce qui aurait livré l'armée sans défense, soit après la signature de la convention ce qui pouvait amener des discussions avec l'ennemi et même exposer la ville à être traitée comme place prise d'assaut. Au reproche d'avoir laissé insérer dans la capitulation la clause qui sépare le sort des officiers de celui des soldats et permettant aux officiers de se retirer libres sur parole, Bazaine répond que cette clause a passé inaperçue.

Le moment le plus solennel de la journée a été celui où le président, duc d'Aumale, d'une voix grave et émue, dit à Bazaine qu'il n'avait pas besoin de lui rappeler ce que c'est que le drapeau de l'armée française et lui demande ce qu'il avait fait pour empêcher ces glorieux emblèmes de tomber entre les mains de l'ennemi. Le maréchal répond qu'il a donné des ordres pour que les drapeaux fussent brûlés; que ces ordres n'ont pas été exécutés avant la capitulation et que celle-ci, une fois signée, il y allait de l'honneur de n'enfreindre aucune condition.

La séance est levée à deux heures et demie et renvoyée au lundi, 20 octobre, à midi et demi, pour le commencement de l'audition des témoins.

Chronique locale et méridionale.

CONSEIL GÉNÉRAL

Présidence de M. Roques.

Séance du 23 août. (Fin).

Au nom de la commission des travaux publics, M. Calmels d'Artinsac, rapporteur, fait connaître au Conseil qu'une enquête a été ouverte sur la direction à donner au chemin de fer projeté du Buisson à Aurillac entre Souillac et St-Denis près Martel. Deux tracés sont en présence, l'un passant sur les plateaux par le Pigeon et Martel. Ce tracé présente des pentes de 0,028 à 0,025, deux tunnels et comporte deux stations, l'une au Pigeon l'autre à Martel. L'autre suivant la vallée de la Dordogne présente des pentes de 0,010 seulement, deux ponts sur la Dordogne et comporte deux stations, l'une à Meyronne, l'autre à Gluges. Une commission a été spécialement nommée pour donner son avis sur le mérite de ces deux tracés. Elle s'est réunie le 10 juillet à Cahors, sous la présidence de M. Sérager. Après une longue discussion, les douze membres présents, six se sont prononcés pour le tracé par la vallée, six pour le tracé par les plateaux. Le Conseil général est appelé aujourd'hui à donner son avis sur cette question. Au sein de la commission des travaux publics, elle a été de nouveau examinée; sur huit membres présents, trois ont voté pour le tracé par les plateaux, un pour le tracé par la vallée, quatre se sont abstenus.

M. le baron Dufour se prononce énergiquement pour le tracé par la vallée. Il pense que ces deux directions ne sauraient être longtemps mises en comparaison. D'un côté des rampes plus faibles, un pays extrêmement riche, devant produire un transit considérable, des populations très-nombreuses, des usines importantes, les moulins de l'Ouyse, De l'autre, un pays pauvre, peu habité et des rampes de nature à rendre l'exploitation difficile et dangereuse, d'ailleurs la ville de Souillac est intéressée au tracé qui permet de rapprocher davantage la gare, Martel du reste sera desservi par la station de Gluges dont il ne sera éloigné que de quatre kilomètres. Le canton de Martel a déjà d'ailleurs trois stations de chemin de fer, celles des Quatre-Routes, de St-Denis et de Montvalent.

M. de Verninac répond à l'argumentation de M. le baron Dufour; trois avantages sont invoqués en faveur du tracé par la vallée, des pentes plus faibles. un transit plus considérable, des populations plus nombreuses à desservir. De ces trois avantages un seul est démontré, le moins grande déclivité des pentes. Mais si l'on tient compte du progrès de la traction d'une part et de l'autre de ce fait que le chemin de fer en question doit se raccorder sur deux lignes diverses existantes, celle d'Agen à Péri-

gueux et celles de Brives au Lot, qui toutes deux présentent des pentes supérieures à 0,010 on se convainc aisément du peu d'importance qu'il peut avoir, quant aux autres ils sont complètement illusoire ou même ils existent en faveur du tracé par les plateaux.

En ce qui touche le nombre des populations desservies par le tracé par la vallée, il convient d'abord de retrancher les deux communes de Lanzac et Pinsic, qui en toute hypothèse seront toujours plus rapprochées de la gare de Souillac que de celle de Meyronne, en majeure partie de celle de St-Sozy qui sera plus rapprochée de la gare du Pigeon que de celle de Meyronne, et qui de plus pour y arriver n'auront pas à passer le pont à péage de Meyronne; il faut remarquer en outre que les communes de Lachapelle-Auzac et Gignac, commune de Souillac, celles de Baladou, Cuzance et Cressensac, canton de Martel, ont un avantage manifeste au tracé par les plateaux. Enfin ce dernier tracé dessert une ville de près de 3,000 âmes, Martel, qui dans l'autre tracé est complètement négligée.

Quant au transit, la production principale de la vallée, le tabac et le chanvre, sont sans doute extrêmement riches, mais ne peuvent fournir au transit qu'un faible tonnage. Les plateaux au contraire fournissent des céréales, des bestiaux, des châtaignes, produits moins riches sans doute, mais bien plus importants, pour le transit d'un chemin de fer, et enfin du minerai de fer assez abondant et qui malgré son excellente qualité reste inexploité faute de moyens de transport. M. de Verninac conclut en conséquence à ce que le Conseil se prononce pour le tracé par les plateaux.

M. de Marquessac fait remarquer que c'est à tort que M. de Verninac comprend les communes de Lachapelle-Auzac et Gignac parmi celles intéressées au tracé par les plateaux, ces deux communes sont en toute hypothèse plus rapprochées de Souillac. Il ajoute que puisqu'on a parlé des objets à transporter que pourraient fournir la Causse, il est juste d'observer que les plateaux de la rive gauche de la Dordogne auront un facile aboutissant à la station de Meyronne tandis qu'ils ne profiteront en rien du tracé par Martel.

M. Sérager observe que ces plateaux sont déjà desservis par les stations de Montvalent et Rocamadour, et s'en référant du reste aux arguments donnés par M. de Verninac, il fait connaître que le tracé par Martel présente une longueur kilométrique de 7 kilom. 1/2 en moins, et une économie approximative de 1,500,000 fr. Enfin que tous les hommes spéciaux inclinent vers ce tracé, et notamment M. l'ingénieur en chef Gros.

Sur la demande de M. le baron Dufour il est procédé au scrutin public sur la question.

Le dépouillement donne le résultat suivant :
Votants 23. Ont voté pour le tracé par les plateaux : MM. Cambres, Saux, Laborie, Talou, Cipières, Vital, Sérager, de Veroinac, Roques, Pradines, Duphénéux, Vayssié. — 12 voix.

On voté pour le tracé de la vallée : MM. Cuniac, Baron Dufour, de Gozon, Domphnou, de Marquesac, de Lamaze, Bessières, Calmels d'Artinsac. — 8 voix.

Bulletins blancs, 3.
En conséquence le Conseil déclare donner la préférence au tracé par les plateaux.

M. de Lamaze demande la parole, il prie le Conseil d'insister de nouveau sur le vœu qu'il a émis sur sa proposition dans une des dernières sessions, vœu relatif au tracé par la Croix Blanche, près St-Céré, et les plateaux du chemin de fer de St-Denis à Aurillac, tracé fait par M. l'ingénieur en chef Dautres.

Le Conseil s'associe à l'unanimité au vœu proposé par M. de Lamaze.

COURS D'ARBORICULTURE DE M. DUBRUEIL.

Deuxième leçon.

De la préparation du terrain dépend le succès du jardin fruitier. Et d'abord il faut éviter l'excès d'humidité et l'excès de sécheresse. Contre l'excès d'humidité, le drainage est le meilleur moyen. Chacun sait que le drainage consiste à placer à une certaine profondeur une série de tubes en terre cuite, qui recueillent l'eau infiltrée et la conduisent en un lieu déterminé. Un drainage bien fait revient à 250 fr. par hectare.

On fait contre ce procédé deux objections peu sérieuses :

1° Les racines pénètrent dans les drains, et obstruent ces conduits;

2° Dans les terrains calcaires des dépôts tartriques se forment dans les drains et les obstruent également.

Il est facile de répondre à la première objection que des arbres fruitiers n'ont pas des racines de nature à pénétrer dans les drains et à la deuxième qu'il faut éviter de planter les arbres fruitiers, et surtout les poiriers, dans les terrains calcaires impropres à ce genre de culture.

On évite la sécheresse en choisissant un terrain bien exposé et en ameublissant le sol par le défoncement, le transport et la fumure. Le défoncement doit être plus ou moins profond,

suivant le climat, à Cahors : 1^m 20 à 1^m 50, sont suffisants. Il importe de défoncez par un temps sec et beau. — Les terrains provenant des démolitions sont excellents pour les jardins fruitiers. Il est bon de les répandre avant le défoncement afin que le mélange se produise parfaitement. — Les meilleurs fumiers pour les fruitiers sont les os, rognures de corne, de cuirs, débris de laine. On répand ces diverses fumures immédiatement après la plantation à 25 ou 20 centimètres de profondeur et en les recouvrant d'une couche de fumier d'étable ou d'écurie.

Du choix des arbres fruitiers et de leur plantation.

Pendant l'été les fruits ne manquent pas, il faut donc se préoccuper quand on plante des arbres fruitiers, de diriger cette plantation de façon à ne pas manquer de fruits en hiver. La proportion dans la plantation doit être de 75 p. 0/0 d'arbres d'hiver et seulement de 25 p. 0/0 d'arbres d'été.

Acheter des arbres greffés, de cette façon on joint dix-huit mois plus tôt.

S'adresser à un pépiniériste consciencieux pour éviter la confusion des espèces.

Prendre des arbres dans la région même, pour éviter un changement de climat souvent nuisible.

Transplanter d'un terrain inférieur dans un meilleur terrain.

Ne jamais acheter des arbres en foire, ce sont les rebuts des pépinières.

Ne pas choisir des arbres trop forts dont le déplacement est souvent fatal. Préférer des greffes d'un an à une seule tige.

Planter depuis fin octobre jusque vers le dernier tiers de novembre; fin mars si le terrain est compact, humide et argileux.

Le professeur donne ces conseil dont chacun comprend l'importance par la simple énumération, puis il parle de l'habillage des arbres.

Avant de planter, le terrain étant d'ailleurs convenablement préparé, il faut procéder à l'habillage de l'arbre. On coupe avec la serpette les extrémités de toutes les racines, on coupe la tige au tiers de sa hauteur, et si la plantation ne peut se faire immédiatement, on fait tremper les jeunes plants dans un liquide composé de purin, de terre argileuse, de fumier de vache et de guano ou phosphate de chaux, on les saupoudre ensuite d'une légère couche de cendres de bois.

Enfin l'on plante : en général un trou de 8 centimètres suffit, 2 ou 3 centimètres suffisent au-dessus de la racine principale. Pour le pécher greffé, il faut même que le greffe de la racine soit visible au-dessus de la surface du sol.

Pour planter en espalier, il faut avoir soin de placer les tiges de façon que les deux boutons qui doivent former la charpente latérale soient bien à droite et à gauche de la tige.

Les arbres souffrent toujours un peu de la transplantation; on les voit languir. Il importe dès la fin de mars, pour leur faire reprendre leur vigueur, de badigeonner la tige d'une couche légère de chaux éteinte.

M. Dubreuil recommande en finissant, de consulter le catalogue des pépiniéristes pour donner à chaque espèce l'exposition qu'elle préfère.

Dépêches Télégraphiques

Versailles, 23 octobre, 4 h. 3/4, soir.

Hier la réunion de la droite et la réunion du centre droit, ont tenu séance à Versailles : l'accord et l'union ont été si complets, que la réunion du centre droit s'est transportée ensuite, bureau en tête, dans la réunion de la droite.

M. Chesnelong a donné de touchantes et émouvantes explications sur ses trois entrevues avec M. le comte de Chambord.

Le langage du prince a été aussi libéral que possible : il ne comprend pas la constitution du roi octroyée sans le pays, pas plus que la constitution faite par le pays sans le roi; il veut entente et appui mutuel de l'un et de l'autre.

La proposition du rétablissement de la royauté a été lue aux deux réunions; elle ne sera pas publiée encore, afin de la faire connaître aux conservateurs du centre gauche avant la publication.

Cette proposition porte que la monarchie nationale héréditaire constitutionnelle est rétablie et que le drapeau tricolore est maintenu et ne

pourra être modifié que par accord du roi et de la représentation nationale.

Toutes les garanties constituant le droit public français sont déclarées, maintenues.

La proposition consacre l'égalité des citoyens;

L'admissibilité de tous aux emplois civils et militaires;

La liberté religieuse;

L'égalité protection accordée à tous les cultes;

Le vote annuel des impôts par les représentants du pays;

Le gouvernement du roi présentera à l'assemblée nationale, les lois constitutionnelles organisant les pouvoirs publics et le suffrage universel. Un appel éloquent a été adressé au centre gauche par M. d'Audiffret-Pasquier; grandes espérances de ce côté.

M. le comte de Chambord a dit à M. Chesnelong que quand il verrait l'armée, il ne pourrait que saluer avec respect le drapeau teint du sang de nos soldats.

Versailles, 23 octobre, 2 h. 30 m. soir.

Le Journal des Débats déclare que les résolutions prises hier par la droite et le centre droit répondent à ses propres opinions et il y adhère. Il fait appel au centre gauche pour voter le rétablissement de la Monarchie. Le même journal dit que pour la question de convocation anticipée de l'Assemblée, discutée hier par ces deux groupes parlementaires réunis à Versailles, la droite a voté à une faible majorité contre la convocation défendue par MM. Deppeyre, Larocheffoucauld et Pagès Dupont, et combattue par MM. Baragnon et Merveilleux-Duvignaux.

Le centre droit a voté pour la convocation. La question sera tranchée ce matin par le comité des Neuf, sous la présidence du général Changarnier, avant la réunion de la commission de permanence.

Le bruit se confirme que le procès-verbal rédigé par les membres de la droite, à la suite de leur entrevue avec M. Thiers à Bordeaux en février 1871, entrevue dans laquelle l'ex-président s'est formellement engagé à rétablir avant un an, la monarchie unie, sera prochainement publié.

Ce procès-verbal est revêtu des signatures les plus autorisées, on cite, entre autres, celles de MM. le comte de Maillé, le marquis de Dampierre, etc.

Bourse de Paris.

Paris, 23 octobre 1873, soir.

Rente 3 p. %	57,55
— 4 1/2 p. %	80,50
— 5 p. %	93,10
— 5 p. %	92,50

Dernière heure.

Versailles, 24 octobre, 4 h. 25, soir.

La commission des Neuf ayant décidé la convocation anticipée superflue, inutile, la Commission de permanence a siégé seulement dix minutes.

M. Noël Parfait, député de la gauche, a lu une déclaration au nom du parti républicain, déclarant que ses amis considérant leur mission terminée dans la commission, se sont réunis et unis dès ce moment, pour la défense et l'affermissement de la République.

M. Buffet a répondu.

C'est probablement la dernière séance de la Commission de permanence, mais le président convoquerait cependant la Commission s'il le jugeait convenable.

Annonces

SANTÉ A TOUS

Sante Revalésière Du Barry, de Londres. Vendu maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

Toute maladie cède à la douce Revalésière du Barry, qui rend santé, énergie, digestion et sommeil. Elle combat avec succès, sans médecine, ni purges, ni frictions, les dyspepsies, gastralgies, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang.

La Revalésière Du Barry a produit sur moi un effet vraiment extraordinaire. Dieu soit béni ! elle m'a guéri de 18 ans de sueurs nocturnes, d'irritation horrible de l'estomac, et d'une mauvaise digestion. Il y a dix-huit ans que je n'ai pas eu un bien être comme celui que je possède actuellement.

Six fois plus nourrissante que la viande, sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes 1/4 k., 2 fr. 25 ; 1/2 k., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 6 kil., 32 fr. ; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalésière qu'on peut manger en tout temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La Revalésière Chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que

la viande et que le chocolat ordinaire, sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c. ; de 576 tasses, 60 fr. ; ou environ 10 c. la tasse — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Cahors, chez Vinel, pharmacien, Du Barry et Co, 26, place Vendôme, Paris.

LA NATURE

Revue des Sciences. La nature paraît tous les samedis. Chaque numéro est formé de 16 pages, à deux colonnes. Chaque année de la publication comprendra deux magnifiques volumes grand in-8°, richement illustrés de 416 pages chacun, avec titre, frontispice, table et index alphabétiques, qui seront donnés en supplément, en sus des 416 pages.

La collection du journal sera une véritable encyclopédie, en même temps qu'une revue annuelle des découvertes, et des travaux scientifiques de la France et de l'étranger. La Nature tout en ayant pour but spécial de traiter les questions d'actualité, offre aussi à ses lecteurs, sous une forme attrayante et sérieuse tout à la fois, des articles de variétés sur les merveilles de la science et de ses applications aux arts et à l'industrie.

Bureaux, 13 passage Saulnier, Paris.

LES MODES DE LA SAISON

JOURNAL ILLUSTRÉ DE LA FAMILLE. publie chaque Samedi un numéro de 8 pages, in-folio, formant, à la fin de l'année, un magnifique volume

composé de : 52 Numéros illustrés. 52 Gravures coloriées à l'aquarelle dont 12 à neuf figures, 36 à trois figures, et 4 représentant des ouvrages de fantaisie. 24 Planches avec 400 patrons en grandeur naturelle. 3,000 Gravures noires intercalées dans le texte. Chronique de la mode, Courrier de Paris, Nouvelles et Variétés instructives et morales.

Prix de l'abonnement.

Édition sans Gravures coloriées : Paris : Un an, 14 fr. — Six mois, 8 fr. — Trois mois, 4 fr. Départements : Un an, 16 fr. — Six mois, 9 fr. — Trois mois, 5 fr.

Édition avec Gravures coloriées : Paris : Un an, 25 fr. — Six mois, 13 fr. — Trois mois, 7 fr. Départements : Un an, 27 fr. — Six mois, 15 fr. — Trois mois, 8 fr.

LA SAISON

JOURNAL ILLUSTRÉ DES DAMES. publie chaque quinze jours un numéro de 8 pages, in-folio, formant, à la fin de l'année, un magnifique volume, composé de :

26 Numéros illustrés. 26 Gravures coloriées à l'aquarelle, représentant chacune de 2 à 3 figures. 12 Planches avec 200 patrons en grandeur naturelle. 1,500 Gravures noires intercalées dans le texte. Chronique de la mode, Courrier de Paris, Nouvelles et Variétés instructives et morales.

Prix de l'abonnement.

Édition sans Gravures coloriées : Paris : Un an, 8 fr. — Six mois, 5 fr. — Trois mois, 3 fr.

Départements : Un an, 40 fr. — Six mois, 6 fr. — Trois mois, 3 fr. Édition avec gravures coloriées : Paris : Un an, 14 fr. — Six mois, 8 fr. — Trois mois, 4 fr. Départements : Un an, 16 fr. — Six mois, 9 fr. — Trois mois, 5 fr.

LES ABONNEMENTS PARTENT DU 1er DE CHAQUE MOIS. Pour s'abonner, il suffit d'envoyer un mandat sur la Poste à l'ordre de M. le Directeur des Modes de la Saison, 51, rue Vivienne, à Paris.

Le Procès Bazaine

La librairie Garnier frères, 6 rue des saints-pères, publie un résumé très exact et très complet du Procès Bazaine, illustré de portraits plans de batailles et gravures.

Cette publication paraît, au fur et à mesure des débats, par Livraisons, à 10 centimes, qui, réunies, formeront un superbe volume de Bibliothèque.

On souscrit chez tous les libraires de Paris et de la Province.

AVIS. — M. Rivière, tapissier, galeries Fontenille, tient l'extrait si renommé de Viande Liébig. Il est à peine besoin d'énumérer les avantages de cet extrait, dont un grand nombre de personnes font usage et qui produit en quelques minutes le meilleur des consommés. Pots de toutes dimensions.

Pour les extraits et articles non signés, Propriétaire-gérant, A. Layton.

IDÉES NOUVELLES ET COMPLÈTEMENT INÉDITES LA CRÉATION, LA VIE ET LA MORT

CORPS CÉLESTES

SUR CERTAINS PHÉNOMÈNES PHYSIQUES

S.-J. Sawicki (de Bialystok), DOCTEUR EN SCIENCES

Prix : 2 francs.

EN VENTE :

Chez Crayssac, libraire à Cahors, rue de la Mairie.

La France et son Drapeau

LETTRE

à M. le Général Bourbaki

Gouverneur de Lyon.

PAR

M. l'abbé Augustin SERRES.

Prix : 2 fr.

Cahors, J.-D. Crayssac, libraire, rue de la Mairie. — Paris, Douniol, éditeur.

GRAND ÉTABLISSEMENT DE PHOTOGRAPHIE

A CAHORS

Médaille de bronze

PHOTOGRAPHIE

EN TOUS GENRES

et de toutes

GRANDEURS

SPECIALITÉ

pour

ENCORES ET MONTAGES

10, RUE DE LA MAIRIE, 10.

MAISON DE LA PHARMACIE VINEL

G. KOLB

Ci-devant à Strasbourg, rue des Hallebardes

ON POSE PAR TOUS LES TEMPS

Les Ateliers sont ouverts de 8 h. du matin à 5 h. du soir

Médaille d'argent

— PORTRAITS

— APRES DÉCÈS

— AGRANDISSEMENT

— Reproduction

— VUES

— ET MONUMENTS

TABLEAU DES DISTANCES

Nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour

De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.

PRIX : 1 FRANC.

Chez M. Layton, rue du Lycée, à Cahors.

EN VENTE

CHEZ LES LIBRAIRES DE CAHORS

MARTYRS ET BOURREAUX

PAR LÉON VALÉRY

Prix : — 1 franc par la Poste.

ÉDOUARD PRIVAT, libraire-éditeur, rue des Tourneurs, 45, à Toulouse.

HISTOIRE GÉNÉRALE DE LANGUEDOC

AVEC DES NOTES & LES PIÈCES JUSTIFICATIVES PAR DOM CL. DEVIC ET DOM J. VAISSETTE

RELIGIEUX BÉNÉDICTINS DE LA CONGRÉGATION DE SAINT-MAUR

Édition accompagnée de Dissertations & Notes nouvelles, contenant le Recueil des Inscriptions de la Province, antiques & du moyen âge, des Planches, des Cartes & des Vues de monuments.

Publiée sous la direction de M. ÉDOUARD DULAURIER, membre de l'Institut; annotée par M. ÉMILE MABILLE, attaché au département des manuscrits à la Bibliothèque nationale; M. EDWARD BARRY, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Toulouse; continuée jusqu'en 1799 par M. ERNEST ROSCHACH, correspondant du ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques; & autres savants, membres de l'Institut ou professeurs.

L'HISTOIRE GÉNÉRALE DE LANGUEDOC, avec la continuation & les additions, formera 14 forts volumes in-4°, au prix de 20 francs le volume, en demi-reliure anglaise, solide & élégante, imprimés avec des caractères elzéviens fondus spécialement pour cette édition. — Après la publication complète de l'ouvrage, le prix en sera porté, pour les non-souscripteurs, à 350 francs. — Il a été tiré cent exemplaires numérotés, dont cinquante sur papier vélin & cinquante sur papier à la cuve, au prix de 40 francs le volume. — Des Cartes géographiques, des Planches de sceaux & de monnaies, & des Vues de monuments seront réunies dans un Album particulier.

ONT PARU : La 1re partie du TOME Ier, comprenant l'Introduction & le commencement du texte des Bénédictins; — le TOME III, complet; — la 1re partie du TOME IV, Notes & Additions.

Les compléments des TOME I & IV paraîtront prochainement. — L'impression se continue d'une manière aussi active que le comporte la bonne exécution d'un travail aussi important.

Au 25 janvier 1873, plus de cinq cents souscripteurs ont honoré déjà de leur signature cette grande publication.

On souscrit : à Toulouse, chez ÉDOUARD PRIVAT, éditeur, 45, rue des Tourneurs, & chez les principaux libraires de France & de l'étranger.

Le Prospectus, qui donne une idée du format, du papier & des caractères adoptés pour cette nouvelle édition, sera envoyé franco à toute personne qui en fera la demande à M. PRIVAT, éditeur, 45, rue des Tourneurs, à Toulouse

Et dans les bureaux du Journal du Lot.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



MARIE BLANC

FLEURISTE A CAHORS

Magasin maison IZARN, juge, boulevard Sud en face le café Ferran.

COURONNES MORTUAIRES

POUR LA FÊTE DE LA TOUSSAINT

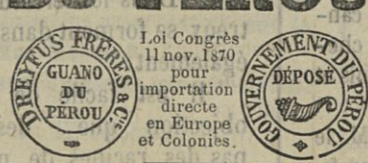
Grand dépôt de Couronnes immortelles, Couronnes en métal, Couronnes en gai, Couronnes en perles blanches et noires, Médillons avec toutes les inscriptions.

GOUVERNEMENT DU PÉROU

DREYFUS FRÈRES & Co, DE PARIS

Seuls Concessionnaires du

GUANO DU PÉROU



DÉPÔTS EN FRANCE

Bordeaux, chez M. Adolphe BOULAN. Brest Landerneau, chez M. Emile VINCENT. Cherbourg, chez M. Eugène LIAIS. Dunkerque, chez M. C. BORDON et Cie. Havre, chez M. E. FICQER. La Rochelle chez MM. d'ORCISTY et PARVIZI FILS. Lyon, chez M. Marc GILLIARD. Marseille et Jette, chez MM. A.-G. BOREL et Cie. Melun, chez M. V. Le BARRE. Nantes, chez MM. A. PAROY et HEARD. Paris, chez M. A. MONTAIGNON-DUPIN. Saint-Nazaire, chez MM. A. JARROT et HEARD.

LA RÉGLISSE SANGUINÈDE

GUÉRIT les Rhumes, Gastrites, Crampes et Faiblesses d'Estomac. Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre. Dépôt dans toutes les pharmacies.

A Cahors, chez M. Vinel, pharmacien.



CHOCOLAT-MÉNIER